



CFA

CY Cergy Paris Université

ÉDITION 2024 / 2025

Guide de l'apprentissage

Tout ce que vous devez savoir
sur l'apprentissage

*L'apprentissage,
une voie d'excellence*

Sommaire



Édito



1. Avant l'apprentissage
2. Pendant l'apprentissage
3. Après l'apprentissage

Dans un monde qui doit faire face à des enjeux sociaux et environnementaux majeurs, à l'heure où la technologie évolue tous les jours, où la concurrence est accrue, où la réglementation change constamment, les entreprises ont besoin de futurs salariés dotés de connaissances et de compétences professionnelles fortes, suffisamment autonomes pour s'intégrer rapidement et avec efficacité.

L'apprentissage a le vent au poupe ces dernières années. Il offre aux jeunes de 16 à 29 ans un statut d'étudiant tout en ayant le statut de salarié en entreprise.

Depuis la pandémie de Covid-19, le gouvernement avait lancé des aides pour soutenir l'emploi des jeunes, avec une prime pour les embauches d'apprentis. Face au succès de l'apprentissage grâce à ces aides, le ministère du travail a décidé de les prolonger tous les ans. Depuis, le 1^{er} janvier 2024, l'aide est fixée à 6 000 euros.

Ce guide vous donnera les informations clés dont vous aurez besoin pour prendre votre décision, à la fin de ce guide, l'apprentissage ne sera plus un secret pour vous.

Qu'est-ce que l'apprentissage dans l'enseignement supérieur ?

L'apprentissage est une formation alternant des périodes de formation théorique en centre de formation, et des périodes de formation pratique en entreprise. Préparant ainsi des diplômes allant du niveau BAC à BAC+5.

Un centre de formation d'apprenti (CFA) vous accompagne tout au long de votre formation.

Particularités de l'apprentissage CFA CY

Une large offre de formations allant du niveau infra **bac** à **bac+5** dans 11 secteurs d'activité.



1. AVANT L'APPRENTISSAGE

Choisir le CFA CY

Répondre à l'apprentissage avec un engagement d'excellence

2020

Création du CFA CY

L'apprentissage au cœur des formations à CY Cergy Paris Université depuis plus de 20 ans.

Aujourd'hui, l'offre de CY Cergy Paris Université comprend plus de 200 formations dont la moitié concerne l'apprentissage avec différents CFA partenaires, d'où la volonté de renforcer son positionnement en créant son propre CFA interne en 2020, le CFA CY.

Chiffres en 2023



998

*apprenties
et apprentis*

35

formations

84

*% de réussite en
licence professionnelle*

94

*% de réussite
en master*

Une équipe à votre écoute

Choisir le CFA CY, c'est se construire un avenir prometteur et assurer son insertion professionnelle future.

La qualité des enseignements dispensés alliée au rythme d'alternance proposé et à la mise en application en entreprise permettront aux apprenants d'atteindre leurs objectifs.

Nos missions

Une équipe à votre service pour :

- accompagner dans le choix d'une formation,
- aider au placement en entreprise et lors de la signature du contrat d'apprentissage,
- suivre l'évolution dans la formation en alternance,
- favoriser la réussite au diplôme,
- lever les freins à l'apprentissage au quotidien.

Nos actions

Pour vous accompagner, le CFA CY est fier de pouvoir compter sur le dynamisme, le professionnalisme, l'implication et la détermination de son équipe.



En savoir plus
<https://cfa.cyu.fr/>



Égalité des chances

- Lutte contre le sexisme, les violences à caractère sexuel et les discriminations
- Mise en place d'un dispositif de signalement
- Sensibilisation

Référente égalité des chances
Sandrine GEORGES

Mobilité internationale

- Information et promotion
- Validation et accompagnement du projet

Référent mobilité
Michel HAMARD



CFA

CY Cergy Paris Université

Handicap

- Accueil et accompagnement individualisés
- Aides spécifiques (compensation, équipement, accès aux droits...)
- Sensibilisation
- Intégration

Référente handicap
Rékia RHARBAL

Accompagnement dans la recherche de contrat d'apprentissage et l'insertion professionnelle

- Ateliers CV et lettre de motivation
- Préparation aux entretiens
- Stratégie de recherche d'entreprises

Nos chargés de développement



Débuter en tant qu'apprenti.e

Les conditions pour faire de l'apprentissage

Les conditions

L'apprenti.e doit être âgé de 16 à 29 ans à la date de début d'exécution du contrat d'apprentissage.

Sauf exceptions :

La limite d'âge maximale n'est toutefois pas applicable :

- Si vous êtes reconnu en qualité de travailleur handicapé (RQTH). Le recrutement d'apprentis en situation de handicap fait l'objet d'un accompagnement bien spécifique.
- Lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne qui a un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie ;
- Lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne inscrite en tant que sportif de haut niveau sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221 - 2 du code du sport.

L'âge maximum peut être porté à 35 ans dans certains cas suivants :

- En cas d'échec au diplôme ou au titre professionnel visé. Dans ce cas, l'apprentissage peut être prolongé pour 1 an maximum soit par prolongation du contrat d'apprentissage initial soit par la conclusion d'un nouveau contrat chez un autre employeur ;
- Rupture du contrat d'apprentissage d'une façon indépendante de l'apprenti (cessation d'activité de l'employeur ...)
- Lorsque le contrat ou la période d'apprentissage proposés fait suite à un contrat ou à une période d'apprentissage précédemment exécutés et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat ou de la période d'apprentissage précédents ;
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti ou suite à une inaptitude physique et temporaire de celui-ci.

Vous êtes de nationalité étrangère?

Les apprentis de nationalité étrangère (hors Union Européenne) doivent être titulaires d'un titre de séjour d'étudiant en cours de validité et d'une autorisation de travail obtenue par l'employeur.



Définir son projet professionnel

Comment trouver votre formation ?

De nombreuses formations permettent de réaliser ses études en apprentissage allant du niveau 3^e jusqu'à bac+5.

Récapitulatif des cursus possibles en apprentissage, par niveau d'études et sur quelle plateforme postuler :

| Mon niveau de diplôme | Je peux intégrer... | d'une durée de... | en m'inscrivant... | |
|--|---|-------------------------------------|--|--|
| Pas encore le BAC | Un diplôme d'état de niveau 3 à 4 | 1 à 2 ans en apprentissage* | Directement auprès de l'école | |
| BAC (niveau 4) | Un diplôme d'état de niveau 4 à 6 | 1 à 3 ans en apprentissage | <ul style="list-style-type: none">• Sur parcoursup.gouv.fr si je rentre en 1^{re} année• Sur le site eCandidat de cyu.fr si je rentre en 2^e ou 3^e année | |
| | Un BUT (Bachelor universitaire de technologie) | 3 ans, dont 1 à 3 en apprentissage* | | |
| | Une licence ou licence Professionnelle | 3 ans, dont 1 à 2 en apprentissage* | | |
| BTS, DEUST... (niveau 5) | Une 3 ^e année Licence professionnelle (LP 3) | 1 an en apprentissage | Sur le site eCandidat de cyu.fr | |
| Licence/licence professionnelle (niveau 6) | Un Master (niveau 7) | 2 ans, dont 1 à 2 en apprentissage* | <ul style="list-style-type: none">• Sur monmaster.gouv.fr si je rentre en 1^{re} année• Sur le site eCandidat de cyu.fr si je rentre en 2^e année | |

* Selon le diplôme préparé

Pour trouver ma formation en apprentissage : cfa@cyu.fr

Pour des renseignements sur mon orientation :

Orientation et Career Center - Site internet : www.cyu.fr/formation/career-center - Téléphone : 01 34 25 63 22



Vous avez trouvé votre formation

La recherche d'entreprise

Les essentiels

Pendant toutes vos démarches de recherches d'entreprise, vous devez avoir en tête les 2 critères essentiels :

- Le contenu et les missions proposées par chaque offre d'alternance, doivent bien correspondre à votre profil et au diplôme préparé.
- Vous devez anticiper sur votre organisation personnelle pendant la durée de l'apprentissage : hébergement, moyens et temps de transport pour se rendre au centre de formation (côté théorique) et sur le lieu d'apprentissage (côté pratique).-

Quelques règles :

- L'entreprise doit être immatriculée en France et avoir un numéro de SIRET.
- La durée de votre alternance doit couvrir la totalité de votre formation en apprentissage.

Trouver son entreprise est une vraie compétition !

Pour cela il convient de bien se préparer.



Le CFA CY vous accompagne dans vos recherches

Ateliers CV et lettre de motivation organisés en collectif, job dating, entretien « coaching », offres des entreprises partenaires du cfa.

CONVAINCRE LORS DE L'ENTRETIEN

- 4 • Anticiper toutes les questions qui vous seront posées
- Travailler sa posture et son expression orale
- S'entraîner !

CANDIDATER EFFICACEMENT

- 3 • S'organiser pour ne rien rater et être le plus rapide à répondre à une offre
- Rédigez chaque lettre de motivation adaptée à l'entreprise et à l'annonce, qui montre votre motivation pour le poste et démontre à quel point vous correspondez aux attentes de l'entreprise.
- Proposer spontanément votre candidature à des entreprises qui vous intéressent

TROUVER DES ENTREPRISES QUI RECRUTENT DES ALTERNANTS

- 2 • Consulter en permanence les sites d'offres d'emploi et les portails des entreprises qui vous intéressent
- Participer à tous les salons et aux forums auxquels participent des entreprises
- Activer vos réseaux personnels et sociaux, notamment sur LinkedIn
- Bénéficier du réseau des entreprises partenaires de CY

SE PREPARER :

- 1 • Rédigez un CV attrayant qui met en avant vos compétences et vos expériences
- Préparer un modèle de lettre de motivation
- Se créer et faire vivre votre profil LinkedIn

La rémunération

Le salaire de référence

L'apprenti.e perçoit une rémunération qui varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation. La rémunération d'un.e apprenti.e se calcule à l'aide du tableau de référence. Le salaire est calculé en pourcentage sur la base du montant du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) mensuel brut ou sur la base du salaire minimum conventionnel (SMC) s'il existe. Par ailleurs, l'employeur est libre de proposer une rémunération plus élevée.

Rémunération brute minimum d'un.e apprenti.e (base du SMIC au 01/01/2024) :

| Situation | 16 - 17 ans | 18 - 20 ans | 21 - 25 ans | 26 ans et + |
|-------------------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 1 ^{ère} année de formation | 27 % du SMIC : 477,07 € | 43 % du SMIC : 759,77 € | 53 % du SMIC : 936,46 € | 100 % du SMIC : 1766,92 € |
| 2 ^{ème} année de formation | 39 % du SMIC : 689,09 € | 51 % du SMIC : 901,12 € | 61 % du SMIC : 1 077,82 € | 100 % du SMIC : 1766,92 € |
| 3 ^{ème} année de formation | 55 % du SMIC : 971,80 € | 67 % du SMIC : 1 183,83 € | 78 % du SMIC : 1 378,19 € | 100 % du SMIC : 1766,92 € |



EXEMPLE 1

- Âge de l'apprenti.e : 22 ans
- Année de formation : 2^e année de BUT ou Licence ou Master
- Contrat antérieur : 0
- Coefficient : 61 % du SMIC ou SMC



EXEMPLE 2

- Âge de l'apprenti.e : 20 ans
- Année de formation : 1^{re} année BUT ou Master
- Contrat antérieur : 1 contrat de 2 ans
- Coefficient : 51 % du SMIC ou SMC.

Le salaire brut est égal au net = pas de cotisations pour les salaires inférieurs à 79% du SMIC.

Le salaire n'est pas imposable (dans la limite du SMIC annuel brut).

Cas particulier des Licences Professionnelles (article D6222 - 32), LP3 en 1 an pour qui la rémunération sera celle d'une 2^e année de formation.

Les aides

En tant qu'apprenti.e, de quelles aides je peux bénéficier?

En tant que salarié.e, l'apprenti.e ne perçoit plus les bourses réservées aux étudiants, mais d'autres aides financières et prestations sociales peuvent lui être accordées.



Carte étudiante
(réductions restauration, loisirs ...)
www.cyu.fr



Accès au forfait
Imagin'R
(réduction pour
les apprentis)
www.iledefrance-mobilites.fr



Bourse apprentissage
Le CFA CY propose la bourse
apprentissage sous conditions.



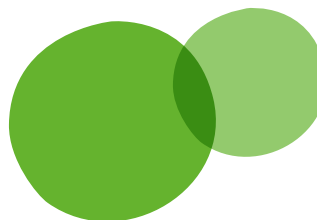
Aide au permis
Se référer au CFA CY



Aide à la mobilité
européenne et
internationale
Se référer au CFA CY



Aides au 1^{er} équipement
proposées par le cfa cy
Prêt d'un PC portable,
tenue professionnelle ...
Financées par les OPCO
Se référer au CFA CY



Aide pour les
personnes en
situation de
Handicap
Se référer au CFA CY



Aides de la CAF
Aide au logement
APL et prime
d'activité.
www.caf.fr



Aides au logement
Avance LocaPass
(dépôt de garantie),
Visale (caution),
Mobili Jeune (loyer).
www.actionlogement.fr



Aide
Régionale à
l'apprentissage
(ARA)
Selon critères et
jusqu'à bac+2
www.iledefrance.fr



Cette liste n'est pas exhaustive, car il existe au niveau des entreprises, mais également au niveau des régions françaises, plusieurs aides financières à destination des jeunes en contrat d'apprentissage.



Pour en savoir plus

simulateur « boussole des aides » :
1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides

Le contrat d'apprentissage

Le Cerfa 10103 - 11

Étape majeure pour commencer votre apprentissage en entreprise

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet de suivre par alternance des périodes de formation en entreprise et en centre de formation d'apprenti.



J'ai trouvé mon entreprise



Je dois signer mon contrat d'apprentissage.

Les clauses

Un contrat d'apprentissage peut débuter 3 mois avant la date de début de formation et se terminer 2 mois après la date de fin de formation.

L'apprenti.e doit avoir moins de 30 ans au moment de la conclusion du contrat. Sauf :

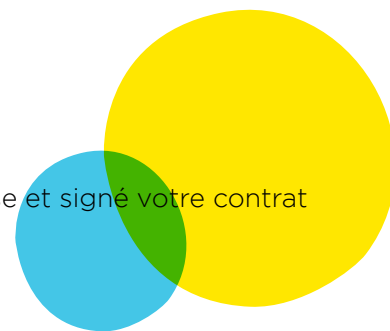
- Pour les personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH),
- les sportifs de haut niveau,
- pour les personnes dont le diplôme visé est indispensable pour son projet de création ou de reprise d'entreprise,
- pour les apprentis.ies qui poursuivent une formation dans un niveau supérieur.

Les 3 signataires au contrat sont l'employeur / le cfa / l'apprenti ou l'apprentie.

Pour finir

Récapitulatif de l'étape de l'orientation, au contrat d'apprentissage

Vous avez choisi votre formation, préparé vos entretiens, trouvé votre entreprise et signé votre contrat d'apprentissage ? Vous êtes prêt à entrer dans la vie d'un.e apprenti.e.



ORIENTATION



RECHERCHE
D'ENTREPRISE



CONTRAT D'APPRENTISSAGE



DÉBUTER SA FORMATION
EN APPRENTISSAGE



designed by freepik

2.PENDANT L'APPRENTISSAGE

Côté entreprise

Droits et obligations

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée

Comme tous les salariés, l'apprenti.e a des droits et des obligations. Zoom sur la liste.

DROITS

- Congés payés (5 semaines)
- Sécurité sociale
- Mutuelle
- Convention collective de l'entreprise (rémunération et avantages)
- Allocation logement (APL/ALS)
- Assurance chômage
- Prime d'activité
- Cotisations retraites
- ...

OBLIGATIONS

- Respecter le règlement de l'entreprise (horaires, assiduité, culture d'entreprise, clause de confidentialité, tenue vestimentaire...)
- Effectuer les missions prévues dans le contrat.
- ...

+ Congé pour révision :

- Pour réviser en toute sérénité et si votre formation n'est pas en contrôle continu, vous avez droit à un congé pour révision de 5 jours ouvrables (du lundi au vendredi), dans le mois qui précède l'examen final et il donne droit au maintien du salaire.



Le maître d'apprentissage

Son rôle

Le maître d'apprentissage est la personne volontaire et désignée par l'entreprise qui accompagne l'apprenti.e tout au long de sa présence en entreprise.

Ses principales missions

- Faciliter son intégration,
- Assurer sa formation pratique,
- L'accompagner vers l'obtention de son diplôme.

Règles applicables

Règles applicables en termes de santé et de sécurité en milieu professionnel selon le code du travail*

En tant que salarié, l'apprenti.e bénéficie :



Visite médicale :

Une visite d'information et de prévention prévue au plus tard dans les 2 mois qui suivent son embauche.



Sécurité :

Des règles pour les travaux dangereux et pour sa santé ou sa sécurité. L'apprenti peut accomplir tous les travaux que nécessite sa formation, sous la responsabilité de l'employeur et pour certaines professions limitativement énumérées.



Loi applicable :

Du régime sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, y compris pendant les périodes où il fréquente le centre de formation.

*Articles R. 6222 - 36 et R4624 - 10 à R4624 - 21

Autres règles

À l'université, comme à l'entreprise, l'apprenti.e est soumis.e à un règlement

L'apprenti.e est également soumis au règlement intérieur de la composante à laquelle il est inscrit :

- Être assidu aux cours,
- Se présenter à l'examen,
- S'acquitter de la CVEC



Victime ou témoin de violence à caractère sexuel, de harcèlement, ou de discrimination au sein de l'entreprise, l'apprenti.e peut contacter le CFA CY via l'adresse E-mail dédiée : cfacy.signalement@cyu.fr



Les ruptures

Il y a possibilité de rupture dans certains cas :

Pendant les 45 premiers jours de présence en entreprise de l'apprenti.e, le contrat peut être rompu, par l'apprenti.e ou l'entreprise, à tout moment et sans motif.

Au-delà de cette période d'essai, la rupture du contrat nécessite l'accord des 2 parties. Dans le cas contraire :

- elle doit avoir un motif légal (faute professionnelle, absence de l'apprenti, non-respect de la législation de la part de l'employeur...)
- L'apprenti.e qui souhaite rompre le contrat à son initiative, doit saisir le « médiateur de l'apprentissage ».

Financement de votre formation

La formation est gratuite pour l'apprenti.e, et est exonérée des frais d'inscription à l'université pour l'apprenti.e.

La formation sera financée par les OPCO (opérateurs de compétences) pour les entreprises privées, par les CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) pour les entreprises territoriales et ne sera pas financée pour les employeurs public.

L'apprenti.e reste tout de même redevable de la CVEC « Contribution Vie Étudiante et de Campus » contribution obligatoire pour la plupart des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France, destinée à financer divers services pour améliorer leur qualité de vie sur le campus.



Pour en savoir plus
<https://www.cyu.fr>

EN BREF

- L'apprenti.e est lié.e à l'entreprise par un contrat d'apprentissage.
- Il/elle bénéficie de la même protection sociale que les autres salariés de l'entreprise.
- L'apprenti.e bénéficie des mêmes avantages et obligations que les autres salariés de l'entreprise.

3. APRÈS L'APPRENTISSAGE

Après obtention du diplôme

L'apprenti.e peut intégrer la vie professionnelle

Le cfa CY accompagne l'apprenti.e jusqu'à son insertion professionnelle



Embauche



Recherche d'emploi



Stage à l'étranger

Poursuite d'étude

Le diplôme obtenu en apprentissage permet une insertion professionnelle facilitée. Cependant, si l'apprenti.e le souhaite, il/elle peut choisir de se diriger vers un diplôme supérieur proposé également en apprentissage, ou en initiale.

Si échec au diplôme

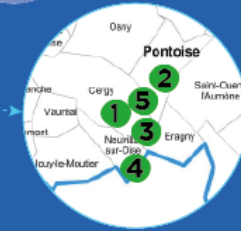
Dans certains cas, l'apprenti.e peut prolonger son contrat d'apprentissage d'un an maximum.



Cartographie

- 1 Site des Chênes**
LSH, LEI
33 boulevard du Port
95011 Cergy-Pontoise cedex
01 34 25 60 00
- 2 Site de Saint-Martin**
IUT, ST
2 avenue Adolphe-Chauvin
BP 222, Pontoise
95302 Cergy-Pontoise cedex
01 34 25 60 00
- 3 Site de Cergy (Bernard Hirsch)**
INSPE
Avenue Bernard-Hirsch
BP 70308
95027 Cergy cedex
01 34 35 37 40
- 4 Site de Neuville-sur-Oise**
IUT, ST
5 mail Gay-Lussac
CS 20601 Neuville
95031 Cergy-Pontoise cedex
01 34 25 68 30 / 60 00
- 5 Site de l'Epss**
13 boulevard de l'Hautil
95092 Cergy-Pontoise cedex
01 30 75 62 96
- 6 Site d'Argenteuil**
IUT, CMQ Campus Sécurité
95/97 rue Valère-Collas
95100 Argenteuil
01 39 98 34 00

CMG Sécurité
Les bains-douches
9 rue de Calais
95100 Argenteuil
- 7 Site de Saint-Germain-en-Laye**
CY Tech école de design
Campus d'iXblue
34 rue de la Croix de Fer
78100 Saint-Germain-en-Laye
01 30 87 47 00
- 8 Site de Gennevilliers**
LSH
ZAC des Barbanniers
Avenue Marcel-Paule
92230 Gennevilliers
01 41 21 74 07
- 9 Site de Sarcelles**
IUT
34 boulevard Henri-Bergson
95200 Sarcelles
01 34 38 26 00



Site des Chênes



Site de Saint-Martin



Site de Neuville-sur-Oise



Site d'Argenteuil



Site de Gennevilliers



Site de Bernard-Hirsch



Site de l'Epss



Site de CY Ecole de design



Site de Sarcelles

Une équipe à votre service

Nos gestionnaires administratives et financières

Virginie Boucard

Pour les formations santé & social

virginie.boucard@cyu.fr

06 13 53 44 75

Flora Duval

flora.duval@cyu.fr

06 13 53 64 42

Mélanie Florentin

mélanie.florentin1@cyu.fr

06 13 53 36 60

Johanna Rufet

johanna.rufet@cyu.fr

06 13 53 26 10

Notre assistante de gestion & communication

Ghislaine Tomenou

ghislaine.tomenou@cyu.fr

06 27 34 87 02

Nos développeurs de l'apprentissage

Aurélie Cœuret

aurelie.coeuret@cyu.fr

06 29 99 20 26

Sandrine Georges

Référent égalité des chances

sandrine.georges@cyu.fr

06 22 77 32 26

Michel Hamard

Référent mobilité

michel.hamard@cyu.fr

06 13 62 32 55

Christophe Laurent

christophe.laurent1@cyu.fr

06 23 49 79 36

Rékia Rharbal

Référent handicap

rekia.rharbal@cyu.fr

06 15 48 91 22

Notre direction

Stéphane Amiot

Directeur

stephane.amiot@cyu.fr

06 10 96 75 45

Direction de la formation
professionnelle et de l'apprentissage
CY Cergy Paris Université
33 boulevard du Port
95011 Cergy-Pontoise cedex

Conception graphique
Communication CFA CY

<https://cfa.cyu.fr>

Crédit Photos : Adobe Stock
Image stage à l'étranger : Image by
rawpixel.com on Freepik
Image recherche d'emploi : Freepik



La certification Qualiopi a été délivrée au titre des catégories suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Suivez-nous sur LinkedIn :

